

ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE MANUEL AZAÑA

Comme expliqué régulièrement, il s'agit d'un club à vocation multi sportive qui propose une programmation de différentes activités physiques sur des cycles. L'adhésion à l'association nécessite une autorisation parentale signée et le paiement d'une cotisation fixée à 20 € (Bien entendu, nous acceptons, si vous le souhaitez, vos dons ajoutés à ce montant minimum). **La deuxième période débutera mercredi 10 janvier 2018.**

PROGRAMME du deuxième trimestre

Sur la salle du MAS, **Futsal** de 12h45 à 14h30.

Sur le plateau du collège, **Roller Hockey** de 12h45 à 15h00.

Au collège Ingres, **Base Ball/Tennis de Table** de 13h00 à 14h20 puis **Handball/Basket Ball** de 14h30 à 16h00.

Pour mémoire, toute absence d'un enseignant pour compétition entraîne des modifications du programme hebdomadaire indiquées sur l'ENT. Le Tir à l'arc sera introduit sur le troisième cycle qui débutera au mois d'AVRIL.

ATTENTION ! Pour les activités Futsal et Roller Hockey, les élèves seront libérés de leur lieu de pratique respectivement à 14h30 ou à 15h00. Si vous ne souhaitez pas le départ de votre fils ou fille avant 16h00, il ou elle devra participer aux autres activités. Nous tenons à vous préciser que l'absence de retour du talon ci-dessous revient à l'autoriser à sortir.

M. AZEMA T, principal et président de l'AS

Mme SCHAEFERS C, M.ROUGER Y, M.BALLESIO J et M.COUTENS G P

INTERDICTION DE SORTIE

Je soussigné(e) Père, mère, représentant légal ⁽¹⁾ **n'autorise pas** ⁽²⁾ **à sortir après la fin de l'activité Futsal à 14h30 ou Roller Hockey à 15h00** ⁽¹⁾. J'ai bien compris que les enseignants sont déchargés de toute responsabilité lorsqu'il (ou elle) a quitté le lieu de pratique et j'accepte d'en assumer entièrement les conséquences éventuelles.

Fait à, le Signature

(1) rayer les mentions inutiles (2) nom prénom du licencié

M. AZEMA T, principal et président de l'AS

Mme SCHAEFERS C, M.ROUGER Y, M.BALLESIO J et M.COUTENS G P

ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE MANUEL AZAÑA

Comme expliqué régulièrement, il s'agit d'un club à vocation multi sportive qui propose une programmation de différentes activités physiques sur des cycles. L'adhésion à l'association nécessite une autorisation parentale signée et le paiement d'une cotisation fixée à 20 € (Bien entendu, nous acceptons, si vous le souhaitez, vos dons ajoutés à ce montant minimum). **La deuxième période débutera mercredi 10 janvier 2018.**

PROGRAMME du deuxième trimestre

Sur la salle du MAS, **Futsal** de 12h45 à 14h30.

Sur le plateau du collège, **Roller Hockey** de 12h45 à 15h00.

Au collège Ingres, **Base Ball/Tennis de Table** de 13h00 à 14h20 puis **Handball/Basket Ball** de 14h30 à 16h00.

Pour mémoire, toute absence d'un enseignant pour compétition entraîne des modifications du programme hebdomadaire indiquées sur l'ENT. Le Tir à l'arc sera introduit sur le troisième cycle, qui débutera au mois d'AVRIL.

ATTENTION ! Pour les activités Futsal et Roller Hockey, les élèves seront libérés de leur lieu de pratique respectivement à 14h30 ou à 15h00. Si vous ne souhaitez pas le départ de votre fils ou fille avant 16h00, il ou elle devra participer aux autres activités. Nous tenons à vous préciser que l'absence de retour du talon ci-dessous revient à l'autoriser à sortir.

M. AZEMA T, principal et président de l'AS

Mme SCHAEFERS C, M.ROUGER Y, M.BALLESIO J et M.COUTENS G P

INTERDICTION DE SORTIE

Je soussigné(e) Père, mère, représentant légal ⁽¹⁾ **n'autorise pas** ⁽²⁾ **à sortir après la fin de l'activité Futsal à 14h30 ou Roller Hockey à 15h00** ⁽¹⁾. J'ai bien compris que les enseignants sont déchargés de toute responsabilité lorsqu'il (ou elle) a quitté le lieu de pratique et j'accepte d'en assumer entièrement les conséquences éventuelles.

Fait à, le Signature

(1) rayer les mentions inutiles (2) nom prénom du licencié

M. AZEMA T, principal et président de l'AS

Mme SCHAEFERS C, M.ROUGER Y, M.BALLESIO J et M.COUTENS G P